Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500218-20260409-D0209042026-DE

Mairie de

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf Mars à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le trois avril deux-mil vingt-six.

Présent(s) : *IDLAS Stéphane ; LAGRÉE Brigitte ; BERTHELOT Sylvaine ; POTIER Denis ; MORICE David ; GOUSSEAU Laurent ; BOURACHAUD Anne ; MORICE François ; ORHAN Benoît ; PERDRIEL Hélène ; RIMBAULT Amélie ; TURMEL Jean-Louis ; GARNIER Valérie ; PRIOUL Mickaël.*

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(e) excusé(e) : Cindy CHAUVIÈRE.

Absent non excusé :

Le secrétariat a été assuré par : Madame Hélène PERDRIEL

Délibération n° 0209042026

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Objet : Renouvellement de la Commission communale des Impôts directs.

L'Article 1650 du Code général des impôts, modifié par les lois n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 – art.2(V) et n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 – art.44(V), précise que les Commissaires de la Commission communale des impôts directs doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Dans les Communes de moins de 2000 habitants, cette Commission est constituée du Maire ou d'un(e) adjoint(e) délégué(e), six Commissaires titulaires et de six Commissaires suppléants, lesquels sont nommés par le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste de vingt-quatre contribuables de la Commune, dont deux domiciliés à l'extérieur.

Cette Commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre du 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Mr	BARTHELEMY	Jean-Jacques	17 allée des hortensias 35133 Beaucé
Mme	BLANCHET	Christine	« La Houducière » 35133 Beaucé
Mme	COUANON	Marie-Annick	« La Saunerie » 35133 Beaucé
Mr	DUGRÉ	Luc	8 allée des acacias35133 Beaucé
Mr	GALODÉ	Jean-Pierre	« La Bellandière » 35133 Fleurigné
Mr	GODARD	Patrick	8 rue de la Bayette 35300 Fougères
Mr	LAGRÉE	Christian	« Beaulieu » 35133 Beaucé
Mr	LAGRÉE	Jean-Louis	3 chemin du Plessix
Mr	LAGRÉE	Joseph	3 impasse de la salle 35133 Beaucé
Mr	LEBASTARD	Philippe	5 rue du clos pivon 35133 Beaucé
Mme	LOTTON	Caroline	« le hérissons » 35133 Beaucé
Mme	MARTIN	Annick	21 allée des jonquilles 35133 Beaucé
Mr	MASSÉ	Jean-Yves	22 rue du Soleil Levant 35133 Beaucé

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500218-20260409-D0209042026-DE

Mme	OGER	Monique	4 « la métairie » 35133 Beaucé
Mr	PARIS	Bernard	2 allée des peupliers 35133 Beaucé
Mme	SCHAFER	Nicole	16 rue de paris 35133 Beaucé
Mr	SIMON	Daniel	Revoir Adresse
Mme	SOURDIN	Madeleine	6 allée des acacias 35133 Beaucé
Mme	YON	Thérèse	25 rue du Soleil Levant 35133 Beaucé
Mr	BERHAULT	Pierre	12 Allée du Muguet 35133 Beaucé
Mr	LAGRÉE	Laurent	7 Chemin du Plessix 35133 Beaucé
Mme	LE TAS	Christine	3 Allée des Tulipes 35133 Beaucé
Mr	MARIE	Gérard	La Noliere 35133 Beaucé
Mr	BESNARD	Chantal	1 Place du Brinthault 35133 Beaucé

Fait et délibéré en séance,
le 9 Avril 2026
Le Maire,
Stéphane IDLAS



Publiée le : 6 juillet 2020
Transmise au Représentant de l'État le : 2 juillet 2020
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.